

Chambre de Commerce, Chambre des Métiers: Présentation officielle de l'initiative VaccinAntiCrise

La Chambre de Commerce, en collaboration avec la Chambre des Métiers, a présenté l'initiative VaccinAntiCrise, en présence de Fernand Boden, ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, dans le cadre du Salon des Bonnes Pratiques qui s'est tenu ce jour en les locaux du Centre de conférences de la Chambre de Commerce au Kirchberg. Etaient également présents des représentants des banques actives dans le financement des PME, les gérants de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) ainsi que différents membres d'un pool de professionnels du conseil constitué à cet effet par l'initiative VaccinAntiCrise.

L'initiative VaccinAntiCrise en bref

Depuis les premières répercussions de la crise financière au niveau de l'économie réelle fin 2008, les pouvoirs publics et animateurs de la vie économique luxembourgeoise réfléchissent aux moyens possibles pour aider les entreprises traversant cette période. A cet effet, le Gouvernement a lancé un plan conjoncturel de lutte contre les effets de la crise et de préparation de l'après-crise. Dans ce même contexte, et dans une vision de proposer un accompagnement qualifié aux entreprises, la Chambre de Commerce a mis en place l'initiative VaccinAntiCrise, en collaboration avec la Chambre des Métiers (les chambres patronales) et avec le soutien des ministères des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement et de l'Economie et du Commerce extérieur (les ministères), certaines banques et mutualités de cautionnement de la place ainsi qu'un pool de professionnels du conseil. Le VaccinAntiCrise propose le soutien et l'accompagnement par des experts agréés par l'initiative VaccinAntiCrise: les accompagnateurs! Ces accompagnateurs devront avoir accepté une Charte énonçant les critères de professionnalisme que l'initiative VaccinAntiCrise défend et dont elle veille au respect.

L'entreprise qui est éligible pour pouvoir profiter du dispositif VaccinAntiCrise est libre de faire son choix d'accompagnateur à partir d'un pool d'experts constitué par l'initiative VaccinAntiCrise. Les accompagnateurs offriront d'abord un diagnostic approfondi de l'entreprise touchée par la crise ou en voie de l'être. Ils apporteront ensuite un conseil de spécialiste en fonction de la gravité et des spécificités de l'entreprise, un soutien lors de la mise en place des mesures correctrices ainsi qu'un suivi et une évaluation finale des mesures. L'accompagnement se fera sur base d'un certain nombre de paquets-services constitués de différents modules adaptables à la situation individuelle de chaque entreprise: les modules prévention, urgence ou opportunités. Les accompagnements pourront aller d'une semaine entière à en tout cinq semaines de consultance externe, ce tout sur base d'une tarification des plus avantageuses. Les banques de la place traditionnellement engagées dans le financement des entreprises locales ont elles-aussi consenti un effort appréciable et proposent un financement des paquets-services à des conditions intéressantes. Un financement privilégié sera accordé aux entreprises éligibles dont la demande en cautionnement aura été acceptée par une mutualité de cautionnement. Finalement, le Gouvernement luxembourgeois par l'intermédiaire du ministère des Classes moyennes et du ministère de l'Economie, se propose de subventionner les paquets-services.

Les chambres patronales, via le Secrétariat de l'initiative VaccinAntiCrise opéré au sein de la Chambre de Commerce:

- sont le point de contact central entre toutes les parties prenantes ;
- constituent le pool d'accompagnateurs ;
- garantissent la cohérence méthodologique, l'équité, la neutralité, la bonne communication et le suivi administratif de la démarche ;
- centralisent les démarches en matière d'analyse des demandes des entreprises, la formulation de recommandations et la mise en relation des parties prenantes.

En résumé, les avantages consistent en:

- une accessibilité à des prestations d'experts, avec une garantie de délais rapides,
- un accès à des experts confirmés sur base d'une tarification avantageuse,
- un accès à des solutions de financement de ces prestations d'accompagnement moyennant des avances en compte courant ou de prêts,

- une possibilité de cautionnement dans le cadre des solutions de financement,
- une possibilité de subventionnement de ces prestations par les pouvoirs publics.

Exemple: Une entreprise PME avec 25 salariés éligible pour l'initiative VaccinAntiCrise se voit proposer le paquet-services «Urgence» d'une valeur de 20.000EUR. L'entreprise choisit un expert du pool des accompagnateurs. L'entreprise décide de demander un financement intégral auprès d'une banque participant à l'initiative VaccinAntiCrise. Une mutualité de cautionnement participant à l'initiative VaccinAntiCrise accepte de se porter caution du remboursement. La banque saisie du dossier met à disposition de l'entreprise les fonds nécessaires. Une fois les services prestés par l'expert, sa facture acquittée est soumise au ministère compétent pour octroi d'une aide. Le ministère pourra alors consentir une subvention de 10.000EUR, soit 50% de la valeur du paquet-services «Urgence», destinée au remboursement du financement bancaire.

Interventions à l'occasion de la conférence de presse du 19 mai 2009

Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce a accueilli le ministre des Classes Moyennes, Fernand Boden, une trentaine d'experts du monde du conseil ainsi que les représentants de la

- Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
- Banque Générale du Luxembourg
- Banque Raiffeisen
- Banque ING
- Banque Dexia BIL
- et de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC).

Pierre Gramegna a esquissé la genèse et le fonctionnement de l'initiative VaccinAntiCrise dans l'intérêt des PME luxembourgeoises répondant à certains critères d'éligibilité. Seraient éligibles les entreprises:

- subissant déjà les conséquences de la crise économique en ce qu'elles se trouvent déjà «en difficultés», ou
- touchées par la crise économique sans déjà se trouver «en difficultés», ou
- faisant face à des manques matériels empêchant la concrétisation d'opportunités dans le contexte de crise (manque de ressources, de compétences, de savoir-faire, de capital, etc.)

Pierre Gramegna a mis en évidence les responsabilités particulières des représentants du monde entrepreneurial en ces temps de crise. Il a plus particulièrement souligné les nécessités de faire sortir les entrepreneurs de leur isolement traditionnel et de leur permettre une vision de l'extérieur par l'intermédiaire de conseillers confirmés, pour finalement saluer un nouveau public partnership à la hauteur des enjeux actuels. Raymond Schadeck, managing partner de Ernst&Young Luxembourg, en sa qualité de membre élu de la Chambre de Commerce, s'est fait l'interprète du pool des accompagnateurs. Il a d'abord mis en exergue l'accessibilité à des prestations d'experts, avec une garantie de délais rapides, sur base d'une tarification avantageuse. Il a ensuite exposé que les services d'assistance ont été définis afin d'apporter une réponse adaptée aux difficultés actuelles des entreprises en terme de:

- liquidités
- endettement et financement externe
- coûts et rentabilité
- gestion des ressources humaines
- activité et chiffres d'affaires

Et de continuer que l'entreprise demanderesse se verra proposer des paquets-services selon ses besoins

- Urgence: pour gérer les difficultés de l'entreprise à court terme
- Prévention: pour éviter à l'entreprise des difficultés à moyen terme
- Opportunités: pour saisir les opportunités qui pourraient survenir

Raimond Schadeck a ensuite exposé que les accompagnateurs seraient convenus de facturer leurs prestations sur base d'un tarif unitaire jour/homme de 800EUR (pour une journée de travail forfaitaire de 8 heures). Le prix-plancher serait de 4.000EUR et le prix-plafond de 20.000EUR pour l'ensemble des prestations fournies à une même entreprise. La logique étant modulaire, le prix pourrait varier en fonction d'un assemblage de modules provenant de différents «paquets», sans toutefois pouvoir dépasser le plafond de 20.000EUR. Gérard Eischen, membre du Comité de direction de la Chambre de Commerce et du Conseil d'administration de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC), a présenté le portail Internet de l'initiative VaccinAntiCrise: www.vaccinanticroise.lu. L'entreprise demanderesse pourra remplir un questionnaire interactif et l'envoyer par courriel au Secrétariat de l'initiative VaccinAntiCrise, ensemble avec les états financiers des derniers trois exercices, le tout complété par une situation actuelle de l'entreprise. Le Secrétariat de l'initiative VaccinAntiCrise transmettra alors le dossier complet à la chambre patronale compétente pour vérification de l'éligibilité de l'entreprise pour le programme. Selon les résultats d'analyse des chambres compétentes, le Secrétariat de l'initiative VaccinAntiCrise informera alors le demandeur soit de la non-éligibilité, soit de l'éligibilité de son entreprise dans le cadre de l'initiative. Dans ce dernier cas de figure, l'information sera assortie d'une proposition d'assistance en précisant les accompagnateurs potentiels pour le type de service retenu.

Gérard Eischen a finalement remarqué qu'il sera fait appel à candidatures dès lancement de l'initiative afin d'agrandir la liste des experts agréés, pool actuellement composé d'une quarantaine d'accompagnateurs en vu du lancement de l'initiative. Il a aussi tenu à tirer au clair que l'initiative se verrait en complément du travail des fiduciaires comptables traditionnellement impliquées dans le support administratif des entreprises pour apporter une «vue d'hélicoptère» par des experts confirmés du monde de la stratégie et de la gestion du changement. Romain Wehles, représentant de la direction de la BCEE, s'est fait le porte-parole des banques de la place participant à l'initiative. Il a d'abord souligné la responsabilité de tous les acteurs réunis au sein de l'initiative VaccinAntiCrise dans la gestion de la crise pour ensuite faire référence à l'accord de principe des banques quant à des conditions de financement avantageuses pour toute entreprise éligible et tout dossier présenté en vue d'un financement sur base de la logique des paquets-services. Toute entreprise éligible et acceptée par une mutualité de cautionnement pourra quant à elle bénéficier d'un

financement privilégié. A l'heure actuelle, c'est la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC) qui a donné son accord de principe pour cautionner tout ou partie du remboursement des avances ou prêts accordés par une banque. Les entreprises bénéficiaires devront alors adhérer à cette mutualité. Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, Fernand Boden, a rehaussé par sa présence la conférence de presse, accompagné par Emmanuel Baumann, Premier conseiller de gouvernement et chef de l'administration ministérielle. Le ministre a succinctement exposé les initiatives du Gouvernement en matière d'encadrement de l'économie en crise. Il a donné le message clair que tout sera mis en œuvre pour aider les entreprises à passer ce cap difficile. Le support apporté par son administration et celle de son confrère du ministère de l'Economie à l'initiative VaccinAntiCrise en serait un bel exemple. Sur demande de l'entreprise éligible, tout dossier retenu par l'initiative VaccinAntiCrise devrait pouvoir bénéficier d'un subventionnement privilégié et forfaitaire, à savoir d'une subvention en capital allant jusqu'à 50% du coût et à 10.000EUR par intervention. Téléchargez le Vade-Mecum de l'initiative VaccinAntiCrise sur www.vaccinanticrise.lu